



Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Etat des lieux de la gestion des cendres en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : quelles filières de valorisation des cendres issues des chaufferies automatiques à bois collectives ?

Profil de stage

1. Contexte

Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur (statut associatif – 12 salariés) ont pour vocation de représenter, conseiller et accompagner les élus sur l'ensemble des questions liées à la forêt, sa gestion et ses activités induites. La Mission Régionale Bois Energie (MRBE) a été créée par l'ADEME et la Région en 1996 dans le but de développer le chauffage collectif automatique au bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif est de répondre aux enjeux de la maîtrise des coûts de chauffage, de la valorisation des forêts de la région, de la relocalisation de l'emploi et du développement des énergies renouvelables (<http://www.bois-energie.ofme.org>). L'animation du volet technique de cette mission est assurée depuis 2003 par les Communes forestières. L'association coordonne le développement du bois énergie dans la région.

Aujourd'hui plus de 310 chaufferies automatiques au bois sont en fonctionnement en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et plus d'une centaine de projets sont en cours. Afin de suivre ces chaufferies, d'identifier les éventuelles difficultés des maîtres d'ouvrage et leurs besoins en accompagnement, des bilans sont réalisés chaque année. Ceux-ci permettent de suivre l'évolution de la filière bois, de questionner les maîtres d'ouvrage sur leurs pratiques et de connaître le retour d'expérience annuel de l'ensemble des acteurs de la filière bois énergie. La valorisation des cendres issues de la combustion du bois apparaît aujourd'hui comme un enjeu important. Cette thématique revient régulièrement dans les questionnements des maîtres d'ouvrage et des partenaires techniques. Ce premier travail sur la gestion des cendres et sur les filières de valorisation existantes ou potentielles permettra d'identifier les freins et les leviers pour une meilleure valorisation.

2. Objectifs du stage

Ce stage a pour premier objectif de recenser les modes de gestion des cendres issues de la combustion des chaudières automatiques à bois collectives sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce recensement se fera via les bilans annuels de fonctionnement des chaufferies. Le second objectif sera d'identifier les filières possibles de valorisation de ces cendres (existantes ou à mettre en place). L'objectif final est la réalisation d'une étude permettant de mettre en évidence les points de blocage à la valorisation des cendres sur la région, et d'identifier comment mieux les valoriser (valorisation de filières existantes, création de filières...). Un protocole de recueil et d'analyse de données devra être mis en place.

3. Missions

Le ou la stagiaire devra, sous la responsabilité du Directeur des Communes forestières et en lien avec l'ensemble de l'équipe, en particulier avec les personnes en charge de la thématique bois énergie, répondre aux objectifs du stage décrits précédemment. Plus précisément il s'agira de :

- S'approprier et participer aux bilans annuels du fonctionnement des chaufferies automatiques au bois sur la région
- Proposer un protocole afin de recenser, via ces bilans, les pratiques de gestion des cendres au sein des chaufferies, et d'identifier les différents acteurs impliqués dans cette gestion
- Alimenter une base de données avec les éléments recueillis
- Identifier les filières de valorisation des cendres existantes et la proportion de cendres valorisées au niveau régional, ainsi que les partenaires impliqués
- Mettre en évidence les points de blocage à la valorisation des cendres sur la région
- Proposer des solutions pour contrer ces points de blocage et parvenir à une meilleure valorisation des cendres au niveau régional
- Réaliser une veille bibliographique tout au long du stage sur les filières de valorisation des cendres et la réglementation associée
- Rédiger le rapport de cette étude, et contribuer à l'élaboration d'une synthèse pédagogique à destination des maîtres d'ouvrage
- Participer à l'analyse des bilans de saison de chauffe des chaufferies
- Plus globalement, participer à la vie de l'association

Tout au long de ce travail, le ou la stagiaire devra échanger avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Le ou la stagiaire sera, à chaque étape, encadré(e) par les personnes en charge du bois énergie au sein des Communes forestières.

4. Profil recherché

- Bac +5 sur les thématiques des énergies renouvelables, de l'aménagement et du développement du territoire, ...
- Aptitude au travail en équipe et en réseau, rigueur et sens de l'organisation, autonomie et esprit d'initiative
- Capacité de dialogue et de communication, fort sens du contact
- Bonnes capacités rédactionnelles, de synthèse et d'analyses de données
- Bonne maîtrise des outils bureautiques classiques, en particulier d'Excel
- La connaissance du bois énergie et des collectivités territoriales serait un plus
- Permis de conduire indispensable et voiture personnelle souhaitée en cas de non disponibilité du véhicule des Communes forestières

5. Conditions

- Durée du stage : 6 mois
- Lieu de travail : GAP (05) ou GARDANNE (13), avec des déplacements fréquents sur l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Date de début du stage : à partir d'avril 2020
- Indemnisation : selon barème légal en vigueur pour l'indemnisation des stagiaires

Dossier de candidature :

Lettre de motivation à l'attention de « Monsieur le Directeur de l'Union Régionale des Communes Forestières de PACA » + CV à adresser uniquement par mail à pascaline.brien@communesforestieres.org

avant le 1^{er} mars 2020